

Chapitre 2 : Le nom propre

1. Définitions :

b) Darmesteter : « mot par lequel on désigne individuellement une personne, mot par lequel on désigne individuellement un animal, mot qui sert à distinguer tel pays, tel cours d'eau, tel navire, telle ville, de tout autre et à le désigner spécialement ».

b) Bally : « le nom propre de la langue est individualisé par lui-même (Annibal, Les Pyrénées) c'est-à-dire qui apparaît dans chaque acte de parole avec les caractères d'un concept actualisé, individualisé, localisé et le nom propre de la parole est au contraire, tout concept actualisé, c'est-à-dire individualisé occasionnellement et qui peut, d'un cas à l'autre, désigner un individu différent ».

c) Marouzeau : oppose le nom propre « celui qui ne convient qu'à un individu déterminé (César) ou à une collectivité (La France, Les Gaulois) » au nom commun, « celui qui désigne un représentant d'une catégorie (le loup) ou une abstraction (la beauté) »

d) Guillaume : « les noms propres sont au bout du développement de la visée particularisante du langage qui prend son origine dans l'universel pour aboutir au singulier. »

e) Dubois : « les noms propres ne s'appliquent qu'à un être ou une chose pris en particulier (prénoms, noms de famille, noms de dynastie, noms de peuples, noms géographiques de pays, de contrées, de villes, de fleuves, de montagnes, [...] les noms communs peuvent s'appliquer à des éléments appartenant à des ensembles d'êtres ou de choses auxquels le nom s'applique de la même manière. »

f) Kripke : « le nom propre est indépendant des modifications apportées au référent même, c'est « un désignateur rigide » ».

g) Grimand : « les objets centraux de l'onomastique sont les objets singuliers et les objets auxquels on peut s'adresser. » « Tout système de nomination onomastique implique deux situations de discours : l'adresse et la référence ».

h) Swigger : « les noms propres sont des signes de la langue orientés vers un référent ». Ils ont un rapport intime avec la réalité extralinguistique dénommée.

i) Curat et Hamlin : « au plan sémasiologique, l'élément est marqué par la conscience qu'un acte de désignation a eu lieu. Au plan lexical, il y a court-circuitage du signifié lexical, qui n'identifie plus une classe conceptuelle, ou même disparaît. Au plan sémantique, il résulte de ce court-circuitage un rapport réciproque d'unicité entre le signifié onomastique et son référent. Au plan syntaxique (du français), le nom propre réfère directement ou n'admet que la détermination par l'article défini, le plus général des déterminants exhaustifs ».

j) Sweet : « Le nom aurait un sens ».

k) Jespersen : « le nom a un caractère arbitraire ».

l) Gardiner : « le nom est une étiquette ».

m) Guillaume : « le nom n'a pas de signifié ».

n) Clarinval : « le nom serait plus ou moins significatifs que les autres signes de la langue ».

o) Klieber : « le nom propre est un prédicat de dénomination ».

p) Gary-Prieur : sur la théorie du « prédicat de dénomination de Kleiber, précise : « Le premier avantage du prédicat de dénomination est de mettre les noms propres sur le même plan que les noms communs du point de vue de la signification : les noms propres ne sont plus des « signes sans signifiés », des objets « vide de sens » [...] Un autre avantage du prédicat de dénomination est de rendre compte à la fois de la ressemblance et de la différence entre noms propres et embrayeurs. [...] Le prédicat de dénomination exprime en somme assez bien le statut des noms propres, dont la signification est à mi-chemin entre celle d'un nom (prédicat définissant une contrainte référentielle) et celle d'un embrayeur (présence du signifiant dans la signification) ».

q) Grevisse : le nom propre est « ... celui qui ne peut s'appliquer qu'à un seul être ou objet ou à une catégorie d'êtres ou d'objets pris en particulier ; il individualise l'être, l'objet ou la catégorie qu'il désigne : Paris, Molière, Provence, Anglais. Les noms propres prennent toujours la majuscule d'une manière générale, les noms propres sont des prénoms, des noms de famille, des noms de dynastie, des noms de peuples, des noms géographiques désignant des pays, des contrées, des villes, des fleuves, des montagnes, etc. ».

2. Les critères de reconnaissance du nom propre :

De par sa complexité, le nom propre amène les linguistes à établir une série de critères qui permettent de le définir en tant que tel et de le distinguer du nom commun, la principale catégorie linguistique à laquelle il peut se confondre.

2.1. Critères formels :

2.1.1. La majuscule initiale : La majuscule initiale est un élément pertinent dans la distinction de ces catégories linguistiques : le nom propre, le nom commun et les autres parties du discours. Jonasson Kerstin (1994) affirme : « le Npr se distingue nettement des autres catégories linguistiques par la majuscule. Cet indice du statut proprial d'un terme apparaît quasiment comme un trait définitionnel de la catégorie et est implicitement traité comme tel dans certaines études sur le Npr ». Il est claire que pour la plus part des linguistes, la majuscule initiale est l'élément le plus crédible dans la reconnaissance du nom propre.

Or, il existe des noms communs porteurs de majuscule initiale. Leroy Sarah (2004) confirme : « on s'aperçoit que l'équivalence majuscule initiale/ nom propre souffre de nombreuses exceptions, dans un sens comme dans l'autre : on rencontre facilement des noms communs porteurs d'une majuscule initiale et, bien que ce soit moins fréquent, des noms propres qui en sont dépourvus ». Aussi, « On constate que le fait d'employer la majuscule à l'initiale de certains Nc leur transmet, pour ainsi dire par contagion, un ou plusieurs trait (s) caractéristique (s) du Npr. Le trait transféré n'est pourtant pas toujours le même mais varie avec le type lexical du Nc. » (Jonasson 1994).

Dans les cas où le nom commun apparaît en majuscule, il a tendance à imiter le caractère du nom propre qui est de désigner un particulier tout en ayant une stabilité dans cette désignation, tel est le cas pour les noms des institutions ou de la hiérarchie dans le domaine du travail. En somme, la majuscule initiale reste un caractère définitionnel du nom propre, bien qu'il présente quelques exceptions. En tout cas, il est pertinent d'ajouter que « La majuscule apporte une véritable information et est donc nécessaire quand il s'agit d'un vrai nom propre (a, 1° et 2°), d'un nom dérivé d'un nom propre de lieu pour désigner les habitants de ce lieu (a, 3°), quand elle joue un rôle nettement distinctif (b) ».

Pour les titres : Docteur House, Madame Bouhired, Professeur Schwarzenberg...etc., la majuscule est une marque de déférence, elle confère une certaine majesté à ces titres, qui de plus désignent une personne, donc se rapprochent quelque peu des noms propres. Il s'agit aussi d'une sorte de déférence lorsqu'on met une majuscule à l'initiale des noms de nationalité, comme les Anglais, les Algériens, et par analogie, aux noms ethniques, comme les Blancs, les Noirs, les Barbares, les Touaregs. Ces noms désignent pourtant bien des catégories, et sont donc plutôt des noms communs.

Le cas des noms de marques, qui peuvent prendre une majuscule, qu'ils viennent d'un nom de personne : Citroën, Mercedes, Godin, ou qu'ils soient construits ex nihilo : Kodak, Banga, ou à partir de noms communs : Esprit, Petit Bateau...etc. Inversement, il peut arriver, bien que ce soit plus rare, que des noms propres n'aient pas de majuscule, ils se rapprochent alors des noms communs. Il s'agit principalement des noms de personne ou de régions qui sont associés à un produit : poubelle, watt, bourgogne, brie, damas ou à un type d'individu : mégère, harpie, tartuffe...etc.

2.1.2. L'absence de traduction : Le fait que les noms propres ne se traduisent pas est également souvent évoqué et il est en partie exact, mais pas entièrement, lui aussi. Il est clair que beaucoup de noms propres ne sont pas traduits : Brest, Morlaix, Los Angeles ne se traduisent pas. Cependant, des noms propres plus « célèbres » ont des versions étrangères, comme les noms de capitales : Londres / London, Moscou / Moskow / Moskwa, ou les noms de pays : Allemagne / Germany / Deutschland. Les prénoms ont également des formes nationales voire régionales différentes : Pierre / Pedro / Peter, Yves / Ivan / Youenn, Jean / John / Yann... De plus, le filtre phonétique de la langue conduit à des approximations qui finissent par constituer une traduction : on a longtemps parlé de Mao-Tsé-Toung avant de proposer une nouvelle transcription, Mao Zedong, qui serait plus proche de la prononciation réelle mais qui doit malgré tout rester assez éloignée du nom propre chinois.

2.1.3. Absence du nom propre des dictionnaires : L'absence des noms propres dans les dictionnaires paraît au premier abord indubitable. Nous dirons seulement que d'une part, certains noms propres sont présents dans les dictionnaires de langue, quand ils sont considérés comme des sortes de noms

communs (ceux-là même qui sont souvent dépourvus de majuscule : poubelle, sandwich, catogan...) et que d'autre part, bien d'autres mots, qui ne sont pas des noms propres pour autant, sont également absents des dictionnaires de langue (mots argotiques, néologismes, termes spécialisés...). « L'exclusion des noms propres des dictionnaires n'est donc pas une règle, même si elle est très répandue, et une perspective encyclopédique peut la remettre en cause ». Enfin, il existe bien sûr des dictionnaires de noms propres, tout à fait particuliers, dont on reparlera. Retenons simplement que ce critère, comme les autres, n'est pas définitoire.

2.2. Critère syntaxique :

2.2.1. Absence de détermination : Le premier critère syntaxique, lui aussi très souvent évoqué dans les grammaires est la prétendue absence de détermination des noms propres. Le nom propre constitue un groupe nominal à lui tout seul, alors que le nom commun doit être déterminé : Marie est partie / la directrice est partie. Là encore, ce critère doit être mesuré. D'une part, on ne dit pas : Je connais bien le Paris mais Je connais bien Paris, on peut, dans certains français régionaux ou dans un registre familier, employer un article défini devant un nom de personne : Le Claude est l'idiot du village, Il a de l'appétit, le Robert !

2.2.2. Absence de marque de pluriel : Par ailleurs, le pluriel du nom propre est discutable. Certaines grammaires prétendent, un peu vite, que le nom propre n'a pas de pluriel à proprement parler. Or on emploie le pluriel à propos des familles : Les Dupont viennent dîner ce soir ; des dynasties : Les Valois régnèrent sur la France de 1328 à 1589, et pour les noms de lieux, lorsqu'ils impliquent une pluralité du référent : les États-Unis, les Seychelles, les Vosges... On voit que dans certains cas, le nom propre prend la marque du pluriel (le s) et dans d'autres non. Les règles qui concernent la marque du pluriel des noms propres sont des plus floues et l'usage est tout à fait flottant. Selon les grammaires normatives de type Grevisse, il faut faire porter la marque du pluriel aux dynasties (les Bourbons, les Capets, mais les Horace et les Curiace, car il s'agit de familles et non de dynasties...), et les noms géographiques qui désignent plusieurs réalités (les Amériques, les Gaules). En ce qui concerne les emplois figurés (des Picasso(s), des Tartuffe(s)), l'usage n'est pas fixé, et on ne peut vraiment pas s'appuyer sur ce critère, car on trouve

tous les emplois possibles. C'est bien entendu un critère à mettre en relation avec celui de l'unicité du référent désigné.

2.3. Le critère sémantique :

2.3.1. L'absence de définition : Dans les approches grammaticales, le nom propre se distingue du nom commun par l'absence de définition, c'est qu'il ne peut pas avoir une signification avérée. D'après Leroy Sarah (2001): « Selon Riegel et al. (1994 :175-176), les noms propres « n'entretiennent pas de relations sémantiques [...] et ne sont pas susceptibles d'une définition ». L'absence de définition est également soulignée par Grevisse M. et Goosse A. (1980 : 611) : « Le nom propre n'a pas de signification véritable, de définition ». Cette conception essentiellement synchronique peut être complétée par des approches diachroniques situant le nom propre en français au sein de l'évolution d'unités lexicales telles que noms communs, adjetifs, voire phrases ou segments de phrase ». La particularité du nom propre, c'est qu'il ne peut pas se définir.

De même, Ballard Michel (2001) ajoute « En fait, ce qui distingue le nom propre du nom commun c'est davantage la différence d'extension que le fait que l'un serait doté de sens et l'autre pas. Le nom commun renvoie à une classe d'objets alors que « sémantiquement, le nom propre a pour caractéristique fondamentale de désigner une entité unique, qu'il s'agisse d'un individu, d'un concept, d'un événement, d'un lieu ou d'un objet » (Walter 1994 :1) ».

On a pu dire que ce sont des signifiants sans signifiés, ce qui est absurde du point de vue de la conception saussurienne du signe (soit on adhère à cette conception et alors un tel signe n'est pas envisageable soit on n'y adhère pas et alors on ne peut pas définir le nom propre ainsi). En fait, on dira plutôt que les noms propres sont dépourvus de sens lexical, qu'ils n'entretiennent pas entre eux les relations sémantiques qui structurent l'ensemble du lexique et en particulier les noms communs (antonymie, synonymie, hypo- et hyperonymie) et qu'ils ne sont pas susceptibles d'une définition : on ne peut pas dire qu'est-ce qu'un Jean ? Et attendre sérieusement une réponse, de la même manière qu'on dirait qu'est-ce qu'un fauteuil ? Mais le fait que le nom propre n'ait pas de définition n'implique pas qu'il n'ait pas de signification. Cette question du sens des noms propres est énorme, mais ce qu'on peut déjà dire c'est que ce critère de vacuité sémantique du nom propre, lui non plus, ne peut pas définir la catégorie et, de plus, est fortement dépendant de la théorie sémantique dans laquelle il s'inscrit.

2.4. Le critère référentiel : Ce critère est basé sur l'idée d'une désignation unique opérée par le nom propre. Alors que les noms communs désignent une classe d'objets, une catégorie ou un concept, le nom propre est supposé effectuer une désignation unique, ou désignation individuelle. Alors que lapin renvoie à la classe des lapins, à tous les lapins possibles ou au lapin en général, Socrate ne renvoie qu'à l'individu nommé Socrate, à Socrate lui-même. Cette différence est souvent considérée comme une distinction majeure entre nom propre et nom commun, et elle est parfois mise en rapport avec le sens du terme même de nom propre : le nom propre servirait à désigner l'individu considéré en lui-même ; il lui serait propre, c'est-à-dire personnel. De même, on peut trouver des noms qui renvoient à des réalités uniques, sans pour autant être des noms propres : la lune, le soleil, sont uniques, mais les mots qui les désignent habituellement sont des noms communs. Cependant, on a pu proposer de les considérer comme des noms propres, à cause de ce principe d'unicité du référent. Par ailleurs, lorsqu'ils sont considérés comme des planètes parmi d'autres, Lune et Soleil sont des noms propres, comme Vénus ou Neptune, mais pas dans une phrase banale comme il fait soleil aujourd'hui.

3. La typologie du nom propre

3.1. La typologie référentielle :

- a. **Les anthroponymes** : nom de famille ; prénoms ; pseudonymes ; surnoms ; ethnonymses ; noms mythologiques.
- b. **Les toponymes** : oronymes ; hydronymes ; odonymes ; hagionymes.
- c. **Les ergonymes** : une réalité matérielle qu'on invente et à qui on donne un nom (machine, produits).
- d. **Les paraxonymes** : une réalité non matérielle (maladies)
- e. **Les phénomynes** : les astres et les phénomènes naturels.

3.2. La typologie taxinomique : le nom propre possède une fonction désignative et une fonction classifiante. Le nom propre incarné est celui qui renvoie à un référent (donc désignation) et le nom propre désincarné possède seulement la fonction classifiante.

Exercice : classez les noms propres selon la typologie référentielle de Bauer.

Dupont, Durant, Alexandre, Jean-Paul, L'Italien, les Français, Le PCF, l'ONU, l'Union européenne, Les Toten Hosen, l'orchestre, philharmonique de New York, Pseudonymes L'Ange vert, Médor, Europe, France, Sahara occidental, l'Île de France, Paris, Belo Horizonte, Le Quartier Latin, Prenzlauerberg, La Manche, la Seine, le lac

Ontario, Les Andes, les Alpes, La rue de la Paix, le Faubourg Saint, Honoré, Le Sahara, le désert de Gobi, La Maison Blanche, la gare Montparnasse, Renault, Wilword, Coca, Kleenex, Scotch, Microsoft Corporation, Sud-Marine industrie, Semences de Provence, Université de Nantes, la ligne Maginot, Matrix, l'Écume des jours, La Guerre de Cent Ans, La maladie d'Alzheimer, Le Festival du film de Berlin, le Paléolitique, Le cyclone Mitch, La comète de Halley.